

CONSEIL EXECUTIF

Vingt et unième Session

Point 8.6 de l'ordre
du jour provisoire



EB21/37
26 décembre 1957

ORIGINAL : ANGLAIS

MODE DE NOMINATION DES DIRECTEURS REGIONAUX

Le Conseil exécutif, lors de sa dix-neuvième session, a examiné la question du mode de nomination des directeurs régionaux, à la suite d'une communication émanant du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Le Conseil a adopté la résolution suivante¹ :

"Le Conseil exécutif,

Ayant examiné la communication du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande relative au mode de nomination des directeurs régionaux;

Considérant que, si la pratique suivie jusqu'à présent a été satisfaisante, il serait néanmoins utile d'étudier la méthode et les procédures appliquées en la matière, compte dûment tenu des dispositions de la Constitution,

1. DECIDE d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa vingtième session;
2. SUGGERE que le Directeur général invite le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, en vertu de l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, à se faire représenter à ce moment pour donner des explications complémentaires sur sa proposition; et

¹ Résolution EB19.R61, Recueil des Résolutions et Décisions, 4ème édition, p. 209

